

*s'engage*

## La gendarmerie du **Calvados** dans la lutte contre les actes de cruauté sur les équidés



### *Votre environnement*

- Mon site est-il isolé ?
- Est-il à proximité d'axes de communication importants ?
- Est-il implanté en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale ?
- L'environnement direct est-il réputé calme (sentiers, circuits VTT, stationnement, bois, parkings, zones cachées...)?
- La commune dispose-t-elle de moyens de surveillance (brigade, caméras, PM, éclairages...)?

### *Votre structure équestre*

- Le site est-il clos ?
- Le site est-il équipé de dispositifs techniques (barbelés, clôtures électriques, lisses en bois, barrières, portes de prés...)?
- Le site est-il occupé en permanence (présence humaine, animaux de garde, voisins immédiats...)?
- Le site est-il accessible au public (centre/structure équestre)? Si oui, quelle est la fréquentation ?
- Combien d'équidés occupent le site (étalons, juments, poulains) ?
- Les chevaux sont-ils répartis sur le site (box, écuries, stalles/stabulations, prés, paddocks...)? (détails avec google maps) ?

### *Vos habitudes*

- Le site est-il occupé la nuit? Les lieux sont-ils verrouillés en dehors des heures ouvrables ?
- Des situations anormales ont-elles été détectées? Si oui, lesquelles? Ont-elles fait l'objet d'un signalement auprès des forces de l'ordre ?
- Quand les équidés sont aux prés, box, écuries, laissez-vous les licols à porter de main ou sur l'animal ?
- Les animaux sont-ils isolés ?
- Sont-ils régulièrement visités ?
- Les chevaux sur mon site sont-ils méfiants ou au contraire s'approchent-ils facilement des personnes ?
- Suis-je en contact avec les gendarmes de ma circonscription ?
- Ai-je déjà bénéficié d'une consultation de sûreté ?



Si une majorité de réponse est «NON»,  
prenez attache avec votre brigade locale et demandez à bénéficier d'une consultation de sûreté

Si une majorité de «OUI»  
n'hésitez pas à solliciter une consultation de sûreté afin de vous apporter des conseils supplémentaires





## Je protège mon site...

Pour protéger mon site, je dois identifier les points suivants :

- 1 ● Les accès : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l'abri, les zones isolées et les zones à l'abri des vues
- 2 ● Ma zone à protéger : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d'habitations, qui peut faire l'objet d'une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux
- 3 ● Systèmes de détection : de type caméras de chasse/vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence..., qui serviront à la détection d'une éventuelle présence/intrusion ou approche de ma zone à protéger. L'emploi de signalétique permet d'affirmer la maîtrise de mon espace.
- 4 ● Je suis en mesure de schématiser mon site et d'identifier les endroits d'où peut surgir la menace



## Je prévient la gendarmerie

NE PAS HÉSITER, pour toute situation anormale, à contacter les services de **Gendarmerie** en composant le « 17 »  
NE PAS INTERVENIR DIRECTEMENT ET COLLECTER UN MAXIMUM DE RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES AUTEURS



## ... mais aussi mes animaux

Protéger les animaux du risque de malveillance pose de nombreuses difficultés.

Le risque de malveillance n'exclue en rien les autres risques et ceux-ci doivent être anticipés.

Ex : Où vais-je faire paître les animaux, où vont ils pouvoir se mettre à l'abri, etc...?

- Visiter régulièrement les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal
- Rentrer les équidés le soir, dans les box, stabulations, écuries, ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés
- Protéger en priorité les animaux vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme. Ils constituent des cibles plus vulnérables
- Ne pas séparer les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes)
- Ranger les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté
- Communiquer avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les événements anormaux
- Prendre contact avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent vous aider (vigilance accrue, etc.)
- Faire visiter les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site